



## Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 30 décembre 2022

### Déclaration de l'ACCP : Mise en liberté des contrevenants violents et récidivistes accusés d'avoir utilisé une arme à feu

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) appuie la déclaration publiée par l'Association ontarienne des chefs de police (AOCP) qui demande des réformes législatives, notamment en ce qui concerne le processus de mise en liberté sous caution des récidivistes violents et des infractions violentes commises avec des armes à feu.

La question des actes criminels perpétrés par de tels individus est un problème national qui préoccupe les chefs de police depuis au moins 2008, lorsque les membres de l'ACCP ont approuvé la [résolution 2008-09 sur les récidivistes chroniques](#). Au cours des dernières années, les dirigeants policiers ont activement plaidé en faveur de changements législatifs, sociaux et systémiques liés, entre autres, aux armes à feu, à la santé mentale, à l'efficacité du système judiciaire, à la violence entre partenaires intimes, et au service des communautés autochtones et racisées. Cependant, la mort tragique de plusieurs policiers ainsi que les préjudices infligés à de nombreux autres Canadiens au cours des derniers mois nous rappellent que nous devons désormais nous concentrer davantage sur la question des contrevenants violents et récidivistes ainsi que sur le processus de mise en liberté sous caution.

Alors que nous pleurons le décès tragique de l'agent Pierzchala, les limites du système de justice pénale et sa gestion inefficace des délinquants chroniques et prolifiques sont douloureusement évidentes. Les chefs de police demandent des changements systémiques au système de justice afin de renforcer le soutien aux forces de l'ordre et d'assurer une meilleure harmonisation entre les efforts de la police, des procureurs, des juges et des services correctionnels.

L'ACCP répète que le droit du public et de nos agents d'être protégés contre les comportements criminels des délinquants violents et récidivistes, en particulier ceux qui sont accusés de crimes liés aux armes à feu, doit avoir beaucoup plus de poids que ce n'est le cas actuellement lorsque les questions de mise en liberté et de détermination de la peine sont examinées.

La situation actuelle est frustrante et dangereuse pour les policiers qui voient l'impact très réel que ces criminels ont sur la perception de la sécurité publique et sur la sécurité réelle des Canadiens à travers le pays. L'ACCP fait écho à l'appel lancé par l'AOCP aux partenaires multisectoriels de la justice — gouvernement, forces de l'ordre et groupes de justice — pour qu'ils collaborent, au moment opportun, afin d'éliminer les préjudices évitables et les tragédies insensées attribuables aux contrevenants violents et aux récidivistes chroniques.